

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026**

**N°DCM-2026-035**

**OBJET :**

**FINANCES**

**Approbation du Compte  
Financier Unique 2025**

Budget annexe nouvelle  
gendarmerie

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 28  
Membres votants : 22

L'an deux mille vingt-six le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 mars 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - Mme BIAJOUX - M. PERREAULT - Mme ROBIN - M. MORIN - Mme BAS-DESFARGES - M. LEDUC - M. MARTINON - Mme SOUPE - M. JACQUARD - Mme PAGET - M. CURNILLON - Mme BROCHARD - Mme DESCOMBES - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET - M. DECOMBLE - M. TASPINAR - M. DUPUPET - Mme PERNIN - M. PESCARMONA - Mme BRUNEL - Mme MARIN - M. GADENNE - M. BEJA - Mme CHEVALIER.

**Absente ayant donné un pouvoir :** Mme MERLIN représentée par Mme ROBIN.

**Absent :** néant.

Madame Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte financier unique 2025 : En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2025 se sont élevées à la somme de 41 702,95 € (l'excédent de fonctionnement 2024 reporté s'élevant à 4 451,30 €) et les recettes à la somme de 130 638,32 €. Les dépenses sont essentiellement constituées du remboursement des intérêts du prêt Banque Postale (37 334,16 €). Les recettes sont uniquement issues des loyers versés par la DDFiP de l'Ain (Trésor Public) au titre de la location du site à la gendarmerie nationale.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées en 2025 à la somme de 88 900,71 € et les recettes se sont établies à 142 467,64 € (le déficit d'investissement 2024 reporté est de 41 679,21 €).

- Les dépenses concernent principalement le remboursement de l'emprunt souscrit pour les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie (83 405,71 €).

- Les recettes sont constituées par le versement du solde de la subvention de l'Etat (DSIL = 60 000,00 €) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (75 000,00 €).

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 93 386,67 €,
- un excédent en section d'investissement de 11 887,72 €.

**Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie BIAJOUX et après en avoir délibéré à l'unanimité (22 voix pour, 6 abstentions, et le Maire sort de la salle au moment du vote),**

**APPROUVE** le compte financier unique 2025 du budget annexe nouvelle gendarmerie ci-dessus détaillé.

... / ...

Ainsi délibéré le 30 mars 2026

Le Maire,  
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance  
Fabienne BAS-DESFARGES



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Fabienne Bas-Desfarges, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 16/04/2026

Et dépôt en Préfecture  
Le : 16/04/2026

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.